



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 79176

Texte de la question

M. Charles de La Verpillière appelle à nouveau l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les problèmes que rencontrent les personnes souffrant de problèmes de santé non évolutifs lorsqu'elles souhaitent obtenir le permis de conduire. À une première question (n° 18345 Journal officiel du 12 février 2013), il a été répondu le 25 février 2014 qu'il était envisagé de modifier la réglementation relative à la durée de validité de l'avis médical sur l'aptitude à la conduite dans les cas où la pathologie n'est plus évolutive. Il lui demande donc si cette modification a été apportée et, dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79176

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3361

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)